

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	09
Votants	11

Travaux rues du village – dotation cantonale 2010 et amendes de police  
Maîtrise d'oeuvre

L'an deux mille dix ;

Le 28 Juin 2010 à 19h00;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/06/2010

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – ESCRIOU – AUDIBERT - BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX - YACOUB**

**REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU  
Mme ROBERT par Mr YACOUB**

**ABSENTS : Mmes et Mrs BEUCHE - DE LA ROCCA – DUJON - PAILLOTET**

**Secrétaire de séance : Mme BENABEN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection des rue de la Tour, rues et calade du Pissoutran.

Ces travaux font partie d'un programme de remise en état des rues du village.

En collaboration avec le SMARDV (réseau assainissement) et le SIEVI (réseau eau potable), la commune, par un projet coordonné avec les autres intervenants, souhaite poursuivre la remise en état de ses rues.

Le maître d'œuvre retenu par la commune est la Sté MATTEUDI, pour un montant prévu de prestation :

Maîtrise d'œuvre 25 254.00 € HT  
Le montant prévu des travaux est de : 336 721.50 € HT  
Soit un coût prévisionnel de **361 978.50 € HT**

Dans le cadre de la dotation relative à la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière, M. le Maire propose que la commune envoie une demande au Conseil Général.

M. le Maire propose également que la commune adresse un dossier, pour ce projet, dans le cadre de la dotation cantonale 2010 au Conseil Général.

M. le Maire présente le plan de financement suivant :

travaux	Conseil Général		commune
estimations en euros			
coût travaux et maîtrise d'œuvre Hors taxes	amendes de police 30% s/travaux et maîtrise d'œuvre	dotation cantonale	Auto - financement
	361 975.50 €	108 592.65 €	39 310.00 € 214 073.50 €

**Le Conseil Municipal**, l'exposé de M. le Maire entendu, approuve :

- L'avant projet sommaire
- Le choix du maître d'œuvre,
- la demande de financement au Conseil Général au titre des amendes de police et de la dotation cantonale 2010;
- le plan de financement ;

indique que les crédits sont prévus section investissements pour l'année 2010 et autorise le maire à signer tout document nécessaire.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,  
Emile TORNATORE**



**Et ce par : - Voix pour : 11  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 06/07/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 06/07/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication